

SAMEDI  
18  
DÉCEMBRE  
1943  
83<sup>e</sup> ANNÉE  
N° 95

# Journal du Lot

80 c. ORGANE DÉPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COUESLANT †  
(1868-1942)

Toutes Ventes Immobilières  
et Commerciales  
sans aucuns frais  
**GABINET IMMOBILIER**  
25<sup>e</sup> année — R. C. 1662  
J. DELLARD, 1, rue M. Joffre, CAHORS  
Expertises & renseignements gratuits  
Prêts hypothécaires

## LEUR PATRIOTISME

L'Internationale communiste s'étant réunie en 1928, les chefs du parti communiste français approuvèrent un programme d'action où il était dit notamment :

« Les mots d'ordre fondamentaux de l'Internationale communiste doivent être les suivants : transformation de la guerre impérialiste en guerre civile et défense par tous les moyens de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. »

Chaque patrie devrait donc disparaître pour se fondre dans la « patrie soviétique ».

Un des plus notables agents de Moscou pouvait, alors, proclamer en France : « Les prolétaires n'ont pas de patrie. »

Lors de la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Armée rouge, une déclaration officielle fut publiée où on lisait : « Tous les peuples de l'Union Soviétique vont au combat pour la patrie soviétique. »

On ne rappelle ces paroles, qu'on a bien le droit de regarder comme des professions de foi, que pour montrer quelle illusion pernicieuse ce serait

de prêter aux communistes un sentiment de vrai patriotisme.

Le patriotisme tel que nous le concevons — et tel que le conçoit la plupart des nations civilisées — est aux yeux des vrais bolchevistes un sacrilège. Car, il estiment qu'ils n'ont de devoirs à remplir qu'envers cette « patrie soviétique » où s'est fomentée la grande Révolution bolchevique et où s'élabore ce qu'ils appellent un ordre nouveau. A cette patrie soviétique, tout doit être sacrifié et doit être subordonné, tout doit se soumettre.

C'est ce qui explique que nous vîmes nos communistes français, dans les années qui précédèrent la guerre actuelle, souffler tantôt la révolte parmi nos soldats, tantôt l'esprit belliqueux, selon que les instructions de Moscou commandaient ceci ou cela.

Craignons donc l'intervention des communistes français dans la politique perpétrée en Afrique du Nord par les « Alliés ». Quelle que soit l'apparence que s'y donnent M. Marty et ses acolytes, nul doute qu'ils ne travaillent pour la subversion générale, et non pas pour la France.

### « L'Osservatore Romano » s'élève contre les conceptions du maréchal Smuts

« L'Osservatore Romano », organe officiel de la cité du Vatican, critique sévèrement les prévisions pessimistes du maréchal Smuts sur l'avenir de la France et de l'Italie, et affirme sa pleine confiance dans le redressement des deux pays latins.

« Nous sommes certains, écrit-il en substance, que la France et l'Italie ne seront pas ravalées au rang de puissances de second ordre, comme le prévoit le maréchal Smuts, parce qu'aucune catastrophe ne peut annuler l'apport fourni par ces deux peuples à la civilisation et que d'aussi sinistres prévisions sont contraires à la lettre et à l'esprit de la conférence de Casablanca et de la charte de l'Atlantique. »

Selon l'organe officiel de la cité du Vatican, les déclarations du maréchal Smuts ont été dictées par sa conception surannée du monde d'après-guerre, conception qui s'appuie exclusivement sur la force matérielle des nations. Or, ajoute le journal, dans ce monde de demain, seules les forces spirituelles serviront de base à la puissance des nations.

« L'Osservatore Romano » constate enfin que la crise profonde actuelle de la latinité a eu des répercussions sur la civilisation elle-même.

### Deux millions d'enfants vont être conviés au « Noël du Maréchal »

Près de deux millions d'enfants vont être conviés à la fête de Noël.

Le Secours National, grâce aux attributions du ravitaillement, a expédié dans les départements 140.000 kg. de bonbons. Des collectes locales apporteront, en outre, un contingent appréciable de jouets remis par des enfants plus favorisés par le sort à leurs petits camarades déshérités.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'Education nationale a lancé un émouvant appel parmi les écoliers.

Enfin, le Maréchal a tenu à marquer plus particulièrement sa sollicitude pour Paris. Grâce à lui, entre le 23 et le 30 décembre, dix grands théâtres ouvriront gratuitement leurs portes à des veuves et à des orphelins de guerre, ainsi qu'aux sinistrés les plus éprouvés de la région parisienne. 13.775 places seront ainsi mises à leur disposition.

### Pas de journaux à Noël ni au Jour de l'An

Par décision du Comité d'organisation de la presse en zone sud, et en accord avec le Secrétariat général à l'Information, le 25 décembre 1943 et le 1<sup>er</sup> janvier 1944 seront considérés comme dimanches.

En conséquence, au cours de ces deux semaines :

Les journaux du soir cesseront leur parution le vendredi dans la soirée pour reprendre dans la soirée du dimanche ;

Les journaux du matin cesseront leur parution le samedi matin pour reprendre le lundi matin.

### Le message de Noël du Saint-Père

La radio italienne confirme que la messe de Noël au Vatican sera célébrée vendredi 24 décembre, à 23 h. 40, et que le souverain pontife entrera dans la Basilique Saint-Pierre à 23 h. 50. Le Saint-Père commencera la lecture de son message de Noël le lendemain, samedi, à 12 h. 15.

### En Italie

En Italie, le mot « royal » sera supprimé de toutes les pièces officielles et les armes de la Maison de Savoie seront partout effacées.

### LE CONCOURS DE LA « PLUS BELLE LETTRE »

Organisé sous l'égide de l'Association Nationale des Travailleurs Français en Allemagne, ce concours a provoqué l'envoi de plus de cent mille lettres.

Réuni samedi après-midi, le jury, après une longue délibération, arrêta d'abord son choix pour la première série de 25 enfants de la catégorie de 5 à 10 ans. Voici les noms des dix premiers :

1<sup>er</sup>, Ginette Savin, à Paris ; 2<sup>e</sup>, ex-æquo, Jean et François Robin, à Boulogne-sur-Seine ; 3<sup>e</sup>, Jean Proust, à Bruyères (Vienne) ; 4<sup>e</sup>, Saindoux ; 5<sup>e</sup>, Sylvie Mamer ; 6<sup>e</sup>, Rosine Carrouet ; 7<sup>e</sup>, Henri Debar ; 8<sup>e</sup>, Jean Bossier ; 9<sup>e</sup>, Joël Pichard ; 10<sup>e</sup>, Suzanne Piette.

La gagnante du concours, Ginette Savin, a son père et son oncle prisonniers et deux autres oncles prisonniers « transformés ». Voici la lettre que la jeune Ginette, rougissante, lut d'une voix frêle devant le micro :

« Cher tonton André,

« Y a longtemps que je t'ai pas vu, mais je sais encore comment est ta figure. Je te souhaite bon Noël. Je suis contente, papa Noël va venir. Je veux des jouets. Maman dit qu'il y a assez de fouillis comme ça dans la loge. Elle veut que je demande un que le martinet, Gérard l'a caché. Tu que le pyjama, Gérard l'a caché. Tu es comme papa, prisonnier, tu connais pas mon petit frère Gérard. C'est un numéro. Il est gros, gros, et une locataire l'appelle « potiron ». Sumas l'appelle « bébé Pipelet ». J'ai monté de classe. J'ai une géographie. En Allemagne, je vois juste Berlin. Alors je sais pas où tu es, ni papa, ni tonton Marcel, ni tonton Paul.

« Gérard a demandé à papa Noël un canon avec des petits bouchons, il fera « pan-pan » sur les avions. Il veut aussi un sifflet pour jouer au chef d'ilot et crier « lumière ».

Je vais au catéchisme. Tu sais, j'ai un ange gardien. Maman dit qu'il doit avoir beaucoup de travail parce que je suis terrible. On fera Noël quand papa et tous les tontons seront revenus. On achètera un poulet au marché noir. Maman sait pas où est le marché noir, elle dit qu'on se débrouillera. Il y a deux bouteilles de Nicolas cachées sous le buffet pour le retour de papa et des tontons. Cette année, maman fera un jus national et invitera la locataire du sixième, Mme Bouvard, qui a son mari prisonnier, et Mlle Lilina qui n'a ni papa, ni maman. Je demande au petit Jésus dans la crèche que papa y revienne bien vite parce que maman est triste et s'ennuie de toi, de papa et des autres tontons.

« Maman t'embrasse bien, moi je te fais une grosse bise. Gérard y dit que je fais un gros bibi à mon tonton Dédé.

« Ta petite nièce, Ginette.

« P.-S. Maman t'envoie une photo de Gérard en chef d'ilot. »

Puis, le jury désigna les vingt-cinq autres lauréats de la deuxième catégorie de 11 à 15 ans.

En voici les cinq premiers noms : 1. Roger Dupont, 14 ans et demi ; 2. Jacques Badier, 14 ans ; 3. Henri Mulet-Marquis, 13 ans ; 4. Jacqueline Cousin ; 5. Florent Aru, 12 ans.

Ajoutons qu'une surprise sensationnelle, qui sera rendue publique ultérieurement, attend les lauréats.

### Bilan du séisme en Anatolie

Le gouvernement turc fait connaître que le dernier tremblement de terre en Anatolie a causé la mort de 4.000 personnes. On compte autant de blessés. 24.000 maisons ont été détruites.



U.O. 2929.

Pour permettre de constituer en faveur des prisonniers encore en captivité un livret de Caisse d'Épargne de 1.000 fr. au minimum, qu'ils trouveront à leur retour, le Commissariat général vient d'émettre une série de vignettes qui sont en vente dans les différentes Maisons du Prisonnier, par les soins des Centres d'Entraide.

Tous les Français auront à cœur de participer à la constitution des livrets de prisonniers en collant ces vignettes sur leurs correspondances. (Cliché Record).

### M. Saradjoglou déclare que la politique turque a pour but la paix

M. Saradjoglou, président du Conseil, a reçu, à l'occasion du congrès de la presse turque, les rédacteurs en chef des journaux turcs.

Interrogé au sujet de la conférence de Caire, M. Saradjoglou a répondu que les discussions ne s'y étaient pas écartées de la ligne de conduite de la politique turque qui a pour but la paix.

### Pour la subsistance des villes

M. Max Bonnafous, ministre-secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au ravitaillement, a présidé à Amiens l'Assemblée générale de l'Union régionale de la Corporation agricole.

Il a rappelé aux paysans « qu'assurer la subsistance des villes est une obligation à laquelle ils doivent se soumettre en y mettant tout leur cœur ».

### Des subventions de l'Etat pour les travaux d'équipement sportif

Le Commissariat général à l'Education générale et aux sports communique :

« Le Commissariat général à l'Education générale et aux sports vient en aide aux Associations sportives pour la réalisation des travaux d'équipement sportif par des subventions allant jusqu'à 70 0/0 du montant des dépenses.

« Pour la partie non-subsventionnée, la loi du 27 février 1942 prévoit l'octroi par le crédit national d'une avance de fonds au taux de 4 0/0, remboursable en vingt-cinq ans.

« Les Associations sportives ont le plus grand intérêt à demander, par l'intermédiaire du directeur départemental de l'Education générale et des sports, le bénéfice de ces dispositions. »

### En peu de mots...

● Une pépite d'or pesant le poids respectable de 70 kg. aurait été trouvée à Costerman, dans le Congo belge, dans un chantier de la Société minière des Grands Lacs.

● Un convoi de 701 prisonniers, en provenance des stalags XVII et XVIII, est arrivé à Compiègne.

● A Washington, 100.000 personnes sont atteintes de la grippe et parmi elles 20 pour cent des membres du Congrès. L'épidémie s'étend à de nombreuses villes de l'Est.

● Mercredi matin, il a été procédé dans la cour de la prison de Carpentras à l'exécution capitale de Serge Sède, 33 ans, ancien rédacteur au gouvernement général de l'Algérie, condamné à mort en juillet dernier par les assises de Vaucluse. Il était inculpé de deux assassinats.

● Mme Lucienne Provost, 37 ans, de Lille, déjà mère de deux enfants, vient de donner le jour à 3 filles qui sont en excellente santé.

● Environ 4.000 grévistes recrutés parmi le personnel de la police, de la voirie et des pompiers ont parcouru les rues de Montréal en réclamant l'augmentation de leur traitement.

● Une vague de froid s'est abattue sur certaines régions de l'est des Etats-Unis. A New-York, le thermomètre est descendu à 15 degrés en dessous de zéro. Des températures exceptionnellement basses sont également enregistrées dans certains Etats du sud, notamment dans le Tennessee.

## CHRONIQUE DU LOT

### POUR UN MEILLEUR RAVITAILLEMENT

En consacrant tout dernièrement deux articles à « L'Entité touristique du Quercy », nous n'avions d'autre but que de souligner le peu d'importance que nous ajoutons au fait que neuf cantons du nord du département du Lot ont pu, sur le papier, être détachés pour les rallier au panache touristique de Brive.

La question nous paraît bien vaine à l'égard d'une autre qui, dans la durée actuelle du temps, se surclasse dans l'ordre des questions du ravitaillement.

Si le Quercy a sa conception typiquement personnelle, soit de l'individu, soit de la famille, voire même de ses ancestrales traditions, nous voudrions surtout mettre en vedette qu'il pourrait se suffire dans sa production culturelle à la condition qu'il en fût tenu compte dans le plan de répartition des denrées.

Si, dans beaucoup de villages, les exploitations restent encore archaïques, reconnaissons que la diversité des cultures pourrait largement assurer notre ravitaillement. Si la nature ne s'est pas montrée prodigue pour les terres du Ségala, si elles ne sont pas dotées de dons gratuits, il n'en reste pas moins acquis que ces terres d'origine géologique primaire constituent un réservoir de pommes de terre, de seigle, de châtaignes et permettent l'élevage des cochons et des bovins. Alors que la verte Bouriane, autour de Gourdon, se classe comme une nourrice autrement féconde.

Quant à la vallée du Lot, il n'est que de la parcourir pour se faire une idée de sa fécondité, tout le long de ses cingles de terre alluviales, hospitalières à toutes les cultures, sans préjudice de son fleuron le « Vin de Cahors » et de ses fruits succulents de surcroît.

Sautez sur les Causses de Limogne, de Castelnaud et de Montcuq et le long de tous ces ruisseaux où viennent affleurer les riches boubènes de Garonne, vous trouverez le grenier à blé qui fut si précieux pour les Cadurciens aux époques des plus rudes disettes de notre histoire.

De si réconfortantes constatations seraient susceptibles de dicter un plan de ravitaillement général, d'autant plus intéressant qu'en facilitant les échanges à l'intérieur de notre Quercy, on aurait sauvé nos villes et même d'autres de la région de Toulouse de cette disette qui de jour en jour se fait plus alarmante. Ce que nous disons ici est peut-être d'autant plus vrai que le coulage des denrées a déjà adopté ce plan général d'initiative privée, mais basé sur la dure expérience des temps anciens où l'histoire nous apprend que de telles pratiques n'ont pas été inventées par la resquille de notre époque.

Que deviennent, en effet, les pommes de terre du Ségala ? Où vont-elles ? Puisque le vin ne monte pas en quantité suffisante vers Latronquière, ces cantons font grise mine à la vallée du Lot, et les pommes de terre sont susceptibles de prendre la poudre d'escampette vers d'autres régions sans crier gare.

Rendons cette justice au Ravitaillement de Vichy qui, sous l'impulsion de M. Bonnafous, a déjà sensiblement amélioré les méthodes vraiment trop bureaucratiques du début, où nous risquions tous de mourir de faim. Les mailles du réseau se sont sensiblement desserrées et l'on respire un peu plus à l'aise quant on peut traîner une valise sans risquer un procès-verbal.

Rendons justice à M. le Préfet du Lot qui par ses circulaires aux Maires donne parfaitement l'impression qu'il ne ferme pas sa porte aux doléances justifiées et qu'il fait tout son possible pour faire triompher la logique des choses en matière de ravitaillement.

Les estomacs en détresse se moquent actuellement un peu des intrigues d'influence touristique. Par les temps qui courent, les touristes se sont mués en réfugiés qui cherchent des coins ignorés où l'on peut encore manger à sa faim. De ce côté, il y a des villages quercynois qui conservent une certaine réputation grâce à la diversité de leurs cultures.

A quoi sert de nier aussi que les échanges clandestins suppléent aux barrières administratives ? Le marché noir est une plaie, mais aussi hideuse qu'elle soit, l'histoire nous apprend qu'en époques troublées, les resquilleurs ne perdirent jamais leur avantage de prébendiers.

La meilleure méthode, peut-être, de combattre le marché noir, serait de donner plus de facilité aux échanges quand ils se feraient sur un taux raisonnable. Mais ceci n'est que suggestion car ceux qui tiennent les leviers de commande pourraient nous rappeler non sans raison les difficultés par-

### CONTRE LA TUBERCULOSE DES BOVINS

Les pouvoirs publics sont actuellement alertés par une progression importante de la tuberculose parmi le troupeau bovin du département du Lot. Jusque-là ce fut surtout la région de Cahors-Sud qui fut ravagée par ledit fléau et on se plaisait à dire que les races limousine et garonnaise en étaient seules atteintes. Cette théorie semble cependant bien compromise, car depuis quelques mois on constate une propagation de la tuberculose parmi les bovins de la race Salers et ceci dans des proportions assez inquiétantes. Ainsi la région de St-Céré semble être le centre d'une infection rapide. Si rien n'est entrepris, les dégâts risquent d'être considérables. C'est pourquoi M. le Préfet du Lot a désigné les Directeurs des Services agricoles et vétérinaires pour venir entretenir les Maires et les Syndics de cette importante question.

Une réunion aura lieu le 22 décembre 1943 à 14 h. (heure légale) à la Mairie de St-Céré, au cours de laquelle ces deux techniciens qualifiés exposeront les mesures à envisager pour enlever le danger créé par ladite maladie.

### Nouvelles feuilles de tickets pour les cartes de vêtements et d'articles textiles

Il sera procédé au début de l'année 1944 à la distribution au public de nouvelles feuilles de tickets pour les cartes de vêtements et d'articles textiles. La couverture des titres ne sera pas remplacée.

Il est en effet apparu nécessaire de remplacer les feuilles de tickets-points et lettres, actuellement en possession des consommateurs, par des titres d'un type nouveau, pour diverses raisons parmi lesquelles :

a) nécessité de rendre plus efficace la lutte contre la fraude par des tickets imprimés selon un procédé offrant le maximum de garantie contre toutes contrefaçons ;

b) création de tickets-litres spéciaux pour chaussures ;

c) utilité de prévoir deux sortes de cartes pour adultes : une carte pour hommes et une carte pour femmes ;

La distribution des nouvelles feuilles de tickets pour jeunes gens et jeunes filles (carte J) et pour garçons et fillettes (carte E) aura lieu au mois de mars 1944. Les tickets libérés de l'ancienne carte de ces deux modèles resteront valables jusqu'au 30 juin 1944.

Pour éviter tout déplacement aux mamans et futures mamans, la carte de layette (carte L) et la carte pour enfants en bas-âge (carte B), actuellement en possession des consommateurs, ne seront pas échangées. Les tickets des cartes des modèles actuels seront acceptés par les commerçants jusqu'au 31 octobre 1944.

Toutefois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1944, les consommateurs ayant droit à une carte L ou à une nouvelle carte B recevront une carte du nouveau modèle. La distribution des cartes de l'ancien modèle L et B sera interrompue du 15 au 31 décembre 1943. Les consommateurs dont les droits s'ouvrent pendant cette période recevront une carte du nouveau modèle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1944.

### La vérification

#### des poids et mesures

De nouvelles dispositions concernant la vérification périodique des poids et mesures seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1944.

C'est ainsi que, dans la ville qui est le siège du bureau des poids et mesures, la vérification périodique a lieu désormais à ce bureau. Toutefois, afin de réduire les déplacements imposés aux assujettis, la vérification pourra être effectuée dans d'autres locaux situés dans les différents quartiers de la ville.

Dans les autres communes, la vérification a lieu à la mairie ou dans tout autre local approprié désigné par l'autorité municipale.

Les instruments d'un déplacement difficile qui seront vérifiés au lieu d'utilisation, sont classés en cinq catégories.

### EDEN

Samedi 18 décembre et dimanche 19 en soirée à 20 h. 45. Dimanche deux matinées, PATRICIA avec Louise Carletti. Complément et Actualités.

fois inextricables qui les attendent.

Ce qui ne peut nous empêcher de conclure que le Quercy est une entité économique agricole, pouvant à la rigueur se suffire à lui-même, et le jour où il pourra se libérer des contraintes légitimes par les événements que nous devons bien subir dans un esprit national, son essor paraît assuré car il y a eu chez nous constamment une place primordiale faite à la charrue. — Ernest LAFON.



# Eloge de Henri Martin

Nous avons récemment annoncé à nos lecteurs la résurrection de l'Académie des Arts de Toulouse. Cette Compagnie qui avait été fondée en 1693 avait été supprimée cent ans plus tard, comme d'ailleurs toutes les Académies. Il faut aujourd'hui saluer sa renaissance comme un des signes heureux du redressement français. Dès son institution, le Quercy était dignement représenté par Henri Martin et Georges d'Espagnat dans la classe des peintres et par J.-B. Ducrot dans celle des architectes. La mort a, hélas ! frappé Henri Martin avant qu'il ait pu prendre possession de son fauteuil.

M. Pierre de Gorsse, secrétaire perpétuel de l'Académie, a prononcé, en séance solennelle, le 29 novembre, l'éloge funèbre de Henri Martin. Nous sommes heureux de rapporter à nos lecteurs ce qu'il a dit de notre illustre compatriote.

« Le destin implacable semble avoir voulu frapper notre Académie dans ses illustrations les plus hautes. Après Pierre Lespinasse, Henri Martin nous quitte, chargé d'une œuvre considérable et après avoir eu tout juste le temps de nous exprimer sa joie de voir renaître dans sa ville natale une Académie dans laquelle il était heureux de venir s'asseoir.

« C'est dans le quartier Saint-Michel, exactement au n° 37 de la rue Saint-Joseph, que, le 5 mai 1860, Henri Martin naquit dans une famille de petites gens. Son père était ébéniste, sa mère commerçante. Il ne renia jamais ses origines. La famille était nombreuse, composée de six enfants, des vertus d'ordre et de labeur y étaient de tradition. Le jeune Henri Martin était destiné au commerce et il fut même pendant quelque temps commis chez un marchand drapier de notre ville. Mais c'est vers l'École des Beaux-Arts qu'il se sentait cependant attiré. Elève de Garipuy, il obtint en 1879 le grand prix de peinture de la ville de Toulouse, en même temps que Paul Gervais, dont l'œuvre parallèle à la sienne connaît également une légitime célébrité, ce Paul Gervais qu'il aimait fraternellement et dont une de ses ultimes joies fut de le voir être son collègue dans notre Académie.

« Bourcier de la ville de Toulouse, Henri Martin entre, cette même année 1879, dans l'atelier de Jean-Paul Laurens, à Paris. Il commence dès lors à exposer au Salon des Artistes Français, où il obtient bientôt une médaille de première classe pour sa *Francesca di Rimini*, dont s'honore le musée de Carcassonne. Son genre très particulier veut se dégager des sentiers battus, et son *Cain*, qui est au musée de Montauban, laisse entrevoir déjà les voies nouvelles dans lesquelles il va s'engager.

« Poursuivant ce qu'un de ses historiographes, Antonin Fajol, appelle « sa libération des influences traditionnelles », il expose, en 1885, les *Titans escaladant le ciel*, composition aussi personnelle que hardie, qui lui vaut la Bourse de voyage. C'est vers l'Italie qu'il se dirige pour y découvrir Dante et Giotto.

« C'est au cours de son voyage en Italie qu'il s'aperçoit réellement de la luminosité des choses, qu'il découvre que la matière se volatilise en quelque sorte dans sa clarté. On était alors à l'époque des impressionnistes, de Paul Signac, de Monet et de Renoir. Comme ces maîtres, « il essaya de prendre un peu de soleil sur son pinceau et de le poser sur la toile, il cherche la décomposition des tons pour leur laisser toute leur fraîcheur et leur luminosité ». C'était d'une belle hardiesse, et, à l'poser, Henri Martin passera pour être un révolutionnaire. Sa *Fête de la Fédération*, exposée au Salon de 1889, et dont s'honore notre musée de Toulouse, est une excellente composition animée par

ces principes. Alors, commence la série de ses grandes œuvres, de ces vastes compositions si pleinement décoratives, toujours inondées d'une éclatante lumière, toujours traitées avec ce « pointillé » qui restera le propre de sa facture.

« Découvrant au Luxembourg l'un de ses chefs-d'œuvre, *La Sérénité*, Puvion de Chavannes s'écrie : « Celui-là me continuera. » Promesse combien lourde pour d'autres épaules que celles de ce travailleur forcené, dont les grandes et nobles pages décorent les murs de tant de nos monuments publics, à commencer par ce Capitole de Toulouse qui lui permit de donner toute sa mesure. Sa composition de *Clémence Isaure donnant aux Troubadours la Chartre de fondation des Jeux Floraux* est une manière de poème aussi mystérieux qu'éblouissant. Vêtus du capuchon florentin, les poètes en extase contemplant l'apparition irréal de leur Dame, toute baignée de la buée blanche et vaporeuse qui s'irradie de son être irréal. Une lumière douce et vespérale inonde la scène dans laquelle la combinaison des rouges atténués, des roses, des gris, des bleus tendres et des lilas passés concourent à faire une des plus extraordinaires compositions qui se puisse concevoir.

« On n'est point surpris que, par reconnaissance autant que par justice, l'Académie des Jeux Floraux ait élu parmi ces maîtres cet éblouissant poète de la couleur et de la lumière.

« Et que dire de cette œuvre, que nous tenons personnellement comme une des plus reposantes qui soit, de ces *Faucheurs*, aux gestes rythmés, dans cette fin de matinée pyrrhénienne, à l'ombre lumineuse des peupliers et des carolins, dans la sérène majesté de la campagne de chez nous ?

« Pourrions-nous énumérer toutes les œuvres de cet infatigable travailleur ? toutes les insignes récompenses obtenues ? médailles d'honneur, grades dans la Légion d'honneur, dignité suprême de l'Institut de France... Le fils du petit ébéniste du quartier Saint-Michel a eu tout cela. Il a eu les joies immenses que procure une vie bien remplie. Il avait toujours travaillé dans la lumière, et la joie du travail avait toujours couronné son front. Dans sa somnolente vallée de Labastide-du-Vert, au milieu de ce paysage tout de nuances subtiles, il vivait heureux. La pergola de Marquayrols abritait ses rêveries. Dans ce coin perdu du Quercy, il restait éternellement jeune. « Sa conception claire et ardente de la nature, faite de « joie, d'amour des couleurs et des formes, de vie intérieure aussi, est « celle d'un œil et d'un cœur toujours « neufs », écrivait notre confrère Jean-Louis Gilet, un jour d'automne 1938, qu'il avait, comme tant d'autres, accompli le pèlerinage de Marquayrols. C'est de là qu'il écrivit toute sa joie de voir renaître l'Académie dont il se proposait d'honorer la première séance solennelle. Sa place restera vide aujourd'hui et pourtant son souvenir, profondément marqué en nous par toutes ses œuvres immortelles, sera perpétué ici même, en notre Académie, qui vient d'associer par son vote le fils du maître, Jac Martin-Ferrière, à notre prestige et à nos travaux.

Cette ultime satisfaction paternelle dans l'au-delà doit être douce à celui qui, dans la joie du travail, écrivait, voici cinquante années déjà : « Je suis « empreint d'une couche de lumière « qui rejette au loin tous les nuages. » Le soleil le plus clair est dans ses œuvres, la gloire la plus pure reste dans sa vie.

« D'aucuns pensent peut-être que l'ouverture des travaux de notre Académie, ressuscitée par le nécrologe de deux de ses membres et parmi les meilleurs, est d'un fâcheux présage.

## Aux producteurs de fruits et légumes du Lot

Le règlement n° 14 du C.C.R.F.L. concernant la délivrance de cartes professionnelles fait connaître :

Pour le 1er février 1944, toutes les cartes professionnelles P délivrées par le Comité central de ravitaillement des fruits et légumes devront être retournées, par leurs titulaires, à leur délégué départemental, pour annulation.

A dater du 1er février 1944, ne seront autorisés à vendre les fruits et légumes sur les marchés de consommation que les producteurs titulaires de la carte PV, délivrée au titre de l'année 1944.

Toute personne désirant obtenir une carte professionnelle PV devra adresser, avant le 1er janvier 1944, au délégué du Comité central de ravitaillement des fruits et légumes du département dans lequel est située son exploitation, une demande précisant :

- ses nom, prénoms, adresse ;
- la superficie par lui exploitée en légumes ;
- la superficie par lui exploitée en fruits ;
- le ou les marchés publics qu'il entend approvisionner ;
- pour chacun d'eux, les tonnages moyens mensuels de légumes et les tonnages moyens mensuels de fruits qu'il s'engage à y apporter ;
- le mode de transport (numéro du véhicule) utilisé pour les déplacements au marché.

La carte PV tient lieu d'autorisation permanente de transport du siège de l'exploitation au marché.

Le C.C.R.F.L. du Lot (Maison de l'Agriculture, rue E.-Zola à Cahors) se trouve à la disposition des producteurs pour leur envoyer des imprimés de demandes de cartes et leur fournir tous renseignements nécessaires.

## Pour vos colis adressez-vous aux Transports Rapides ARTIGALAS

qui livreront vos envois dans les 24 heures  
CAHORS  
103 Bd Gambetta. Tél. 47  
TOULOUSE  
1, rue d'Aubuisson. Tél. 212.88  
gare Malabiau (Halle D). Tél. 231.50  
PARIS  
101, quai de la Gare  
Tél. Gobelins 79.84

PARIS : BUREAUX AUXILIAIRES  
55, rue Bayen (17°) ;  
59, rue Fontaine-au-Roi (11°) ;  
99, rue Beaubourg (3°) ;  
10, rue Boulle (11°) ;  
12, rue des Fontaines (3°) ;  
119, rue d'Aboukir (2°).

POUR VOS CADEAUX  
Les parfums CHANEL, CIRO, CARON, DORSAY, COTY, WEIL.  
Poudriers, Rasoirs Gibbs, etc.  
Maison POPOVITCH  
Coiffeur pour dames

Certes, le sort nous fut cruel qui, avant même de nous permettre de manifester notre vie, nous a ravi notre Président Pierre Lespinasse et notre illustre confrère Henri Martin. Leur existence n'est-elle pas un magnifique exemple ? Et cet hommage que nous déposons aujourd'hui sur leur tombe, après le rappel de leurs vertus et l'évocation de leurs mérites, n'est-il pas, en quelque manière, une perspective infinie ouverte aux possibilités du futur ? N'est-ce pas l'occasion de chanter, comme dans l'hymne véridique :

Il y a beaucoup d'aurores qui ne sont pas encore nées,  
Fais que nous les voyons, ô Varuna ! »  
Pierre de Gorsse.

## LIVRAISON DES TABACS

Nous donnons ci-dessous l'ordre et la date de livraison des tabacs de la récolte 1943 pour chaque commune du département du Lot.

### MAGASIN DE CAHORS

Nijkerk  
1<sup>re</sup> COMMISSION. — Mois de janvier : Porte-graines, 13; Vaylats, 6; Lalbenque, 6, 7; Belfort-du-Quercy, 7, 8; Mont-doumerc, 8; Belmont-Ste-Foy, 8, 10; Bach, 10; Escamps, 10; Trespoux, 10; Villesèque, 10; Cézac, 11; St-Pantaléon, 12; Labastide-Marnhac, 12, 13; L'Hospitalet, 14, 15; Le Montaf, 14, 15, 17; Cambayrac, 17; Sérignac, 17; Lacapelle-Cabanac, 17; Le Bouly, 17; Mauroux, 18; Floressas, 18; St-Matré, 18; Saux, 18; Fargues, 18; Carnac-Roufflac, 18; Valprionde, 18; Bagat, 18; St-Daunès, 18; Montcuq, 18; Lacabanes, 18, 19; Lebréil, 19; Ste-Croix, 19; Belmontet, 19; Francouls, 19; Bèlaye, 19; St-Vincent-Rive-d'Olt, 20; Mechmont, 20; Nuzéjols, 20; Ussel, 20; Maxou, 20, 21; Lentillac-Lauzès, 21; Sabadel-Lauzès, 21, 22; Orniac, 22; Blars, 22, 24; Cabrerets, 24, 25; Cours, 25; Valroufié, 26; Lauzès, 26; Cras, 27; St-Cernin, 27, 28; St-Martin-de-Vers, 28; Nadillac-Lauzès, 28; Scnaillac-Lauzès, 28; Soulmès, 29; Fontaines-du-Causse, 29; Caniac, 29; Soucirac, 29; Vaillac, 29; Labastide-Murat, 29; Beaumart, 29; Montfaucon, 29; Durbans, 31; Reilhac, 31; Quissac, 31; Espédaillac, 31; Flaujac-Gare, 31; St-Cyprien, 31; St-Laurent-Lolmie, 31.

Mois de février : Castelnaud-Montrac, 1<sup>er</sup>; Ste-Alauzie, 1<sup>er</sup>; Pern, 2, 3, 4; St-Paul-de-Loubressac, 4, 5; Flaugnac, 5, 7; Fontanes-Lalbenque, 7; Flaujac-Poujols, 8; Cieuras, 9; Laburgade, 9; Esclauzels, 9, 10; Aujols, 10; Cremps, 10, 11; Arcambal, 11, 12, 14, 15; Lamagdeleine, 15, 16; Cahors, 17, 18, 19, 21; Pradines, 22, 23, 24, 25; Larroque-des-Ares, 25; St-Géry, 25, 26, 28, 29; Vers, 29.

Mois de mars : Vers, 1<sup>er</sup>; 2; Bouziès, 2, 3.

2<sup>e</sup> COMMISSION. — Mois de janvier : Echantillons, 4; Porte-graines, 13; St-Sulpice, 6; Gréalou, 6, 7; Marcihac, 7, 8, 10; St-Chels, 11; Bergaty, 12; Concoits, 13; Grégols, 13, 14; Limogne, 14; Vaireac, 14; Lugagnac, 15; Larnagol, 17, 18, 19; St-Cirg-Lapopie, 19, 20; Sauliac-sur-Célé, 21, 22; Capdenac-Haut, 22; Figearc, 22; Faycelles, 22; Cadrieu, 24; Carayrac, 25; Lissac, 25; Cambes, 25; Camboulit, 25; Laramière, 25; Saillac, 25; Vidailhac, 25; St-Jean-de-Laur, 26; Puyjourdes, 26; Promilhannes, 26; Beauregard, 26; Théminettes, 26; Rudelle, 26; Anglars, 26; Ruyeres, 26; Assier, 27; St-Simon, 27; Sonac, 27; Revrevignes, 27; Grèzes, 27; Livernon, 27; Fons, 27; Cardaillac, 27; Béduer, 28; Espagnac-Ste-Eulalie, 28; Boussac, 29; Brengues, 29, 31; Corn, 31.

Mois de février : Cajarc, 1<sup>er</sup>, 2, 3; Tour-de-Faure, 3, 4, 5, 7; Cénevières, 7, 8; Montbrun, 9; Fontenauc, 10; Larroque-Toirac, 10, 11; St-Pierre-Toirac, 11, 12; St-Martin-Labouval, 14, 15, 16; Calvignac, 17, 18.

### Paraguay

1<sup>re</sup> COMMISSION. — Mois de février : Goujounac, 4; Frayssinet-le-Gélat, 5; Les Arques, 7; Pomarède, 7; St-Caprais, 7, 8; Montcléra, 8; Gindou, 9; Marminiac, 10, 11; Cazals, 12; Salviac, 12, 14, 15, 16, 17; Rampoux, 17; Lavercantière, 18; Dégagnac, 18, 19, 21, 22, 23, 24.

2<sup>e</sup> COMMISSION. — Mois de janvier : Echantillons, 4; Porte-graines, 13; Thédrac, 6; Montgesty, 7; Crayssac, 7; Boissières, 7; Peyrilles, 8; Anglars-Juillac, 10, 11; Grézels, 11; Pesca-doires, 12; Lagardelle, 12; Castelfranc, 13; Soturac, 13; Labastide-du-Vert, 13; Puy-l'Évêque, 14; Vire, 14; Touzac, 15; Duravel, 15; Prayssac, 17, 18, 19; Pontcirg, 20; Les Junies, 20; St-Médard, 21; Albas, 21, 22; Parnac, 22; Caillac, 24; Luzech, 25; Calamane, 25; Mercuès, 26; Douelle, 26, 27.

28; Espère, 28; Montcabrier, 29; Lherm, 31; St-Martin-le-Redon, 31.  
Mois de février : Cassagnes, 1<sup>er</sup>; Uzech-les-Oules, 1<sup>er</sup>; Catus, 2; Saint-Denis-Catus, 2, 3; Gigouzac, 3.  
MAGASIN DE SOUILLAC  
Nijkerk

COMMISSION UNIQUE. — Mois de janvier : Echantillons, 12; Loupiac, 12; Théra, 12; Strenquels, 12; Gignac, 12; Cressensac, 12; Baladou, 12; Martel, 15; Cuzance, 15.  
Paraguay  
COMMISSION UNIQUE. — Mois de janvier : Echantillons, 4; Lacave, 6; Meyronne, 6, 7; St-Sozy, 7, 8, 10; Creysse, 10; Montvalent, 10; Floirac, 11; St-Chamarand, 11; Concorès, 11, 12, 13; Payrac, 13; St-Projet, 13; Le Vigan, 14; St-Clair, 14, 15; St-Cirg-Souilla-guet, 15; St-Germain-du-Bel-Air, 15; Léobard, 17, 18; Gourdon, 18, 19, 20, 21, 22, 24; St-Cirg-Madelon, 24; Payrignac, 25, 26; Milhac, 26; Nadaillac-de-Rouge, 27; Lamothe-Fénelon, 27; Masclat, 28, 29; Rouffilhac, 29, 31; Anglars-Nozac, 31.  
Mois de février : Anglars-Nozac, 1<sup>er</sup>; Fajoles, 1<sup>er</sup>, 2; St-Michel-de-Bannières, 2; Vayrac, 2; Condat, 3; Les Quatre-Routes, 3; Cavagnac, 3; Bétaillé, 3; St-Denis-près-Martel, 3; Carennac, 4; St-Michel-Loubéjou, 4; Loubressac, 4; Prudhat, 4; Girac, 5; Tauriac, 5; Puybrun, 5; St-Céré, 5; Bannes, 5; Leyme, 5; Ladirat, 5; Terrou, 5; Le Rec, 5, 7; Lachapelle-Auzac, 7; Souillac, 8; Pinsac, 8, 9, 10; Lanzac, 10, 11.

Avis de concours  
Un concours d'admission à l'emploi de commis des Contributions directes aura lieu vers la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 1944. Ce concours n'est accessible qu'aux candidats du sexe masculin. Le nombre d'emplois mis au concours est fixé à 200 au maximum.  
Conditions d'admission : Sous réserve des dérogations prévues en faveur des candidats pères de famille (Décret du 29 juillet 1939, art. 162) et des candidats justifiant de services militaires (Loi du 4 juin 1931, art. 1<sup>er</sup>), les candidats doivent être nés du 1<sup>er</sup> janvier 1919 au 31 décembre 1925 inclus.  
Tout candidat doit, en outre, justifier qu'il est pourvu du brevet élémentaire de l'enseignement primaire ou de la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou du Certificat de Capacité en droit.  
Le registre d'inscription des candidatures, ouvert dans chaque Direction départementale des Contributions directes, sera clos le 29 janvier 1944.

## Le qu'il faut savoir des BONS DU TRÉSOR

- Ils vous permettent de tirer profit de tout l'argent liquide dont vous n'avez pas immédiatement besoin
- Les échéances sont à 6 mois, 1 an, 2 ans.
- Les coupures sont de 1.000 francs, 5.000, 10.000 et au-dessus.
- L'intérêt, payé d'avance, est de 1,75 % pour un Bon à 6 mois, 2,25 % pour un Bon à 1 an, 2,50 % pour un Bon à 2 ans.
- Les Bons sont délivrés au porteur ou à ordre.
- VOUS TROUVEREZ DES BONS dans les Caisses Publiques et les Banques; chez les Agents de change et les Notaires; auprès des Caisses d'Épargne.

## ETRANGE MARIAGE

par CONCORDIA MERREL N° 19

Ils se tenaient tous deux sur le quai, en attendant qu'elle montât dans son wagon. Quentin se pencha vers elle et dit en la regardant avec des yeux taquins :

— Est-ce par tactique que vous faites subir à mon cœur la dure épreuve de l'absence ?  
Honor s'imaginant qu'il jouait de ses sentiments, répondit avec dépit : — Certainement non !  
Dans le train, Honor se rendit compte qu'elle était en colère contre Quentin. Il ne peut rien prendre au sérieux ; se disait-elle, son humeur cynique n'épargne aucun sujet et il tourne tout en ridicule... Eh bien ! libre à lui : vexée, elle résolut de ne plus lui venir en aide, ni de chercher une solution aux difficultés de leur situation. Elle laisserait tout aller dorénavant à la dérive. Rosalie lui avait sagement conseillé de renoncer à se mêler des affaires de cœur de Quentin : elle se tiendrait à ce parti.  
Son humeur ne se modifia pas au début de son séjour à Brighton. Et elle trouva un véritable soulagement d'être là avec Ginesta. Celle-ci désirait de

joie de l'avoir avec elle. Honor se réjouissait d'être délivrée de la continue contrainte que la vie commune avec Quentin lui imposait. Ses réflexions l'amènèrent à conclure qu'il n'y avait aucun espoir de changer la nature de leurs relations, tant que Quentin persisterait à tout tourner « à la blague ». Elle jugeait qu'elle avait été bien naïve de croire, à un moment donné, qu'elle parviendrait à résoudre heureusement le problème de leur vie conjugale. Elle accumulait ainsi des griefs contre Quentin, oubliant par contre qu'à certains moments, il lui avait témoigné beaucoup de considération, et même parfois une sorte de tendresse. Elle oubliait de compter à l'actif de son mari la délicatesse chevaleresque dont il faisait preuve à son égard, tout en se conformant à leur convention matrimoniale. Elle oubliait en un mot les qualités de Quentin pour ne se souvenir que des défauts qui la faisaient souffrir.

Dans la matinée, tandis que Ginesta était occupée à ses études, jusqu'à l'heure du lunch, Honor faisait de longues promenades solitaires. Un matin, en allant à la plage, elle se trouva soudain en face d'une homme qu'elle s'arrêta brusquement et s'écria : — Vous ? Honor ! Ici ?  
Honor ne reconnut Jim Pelham qu'au bout d'un instant : il avait beaucoup changé. Elle avait quitté un adolescent, elle retrouvait un homme. Même la voix était plus grave et dans les yeux clairs, elle lisait de la tristesse.

— Jim ! s'écria Honor. Quelle surprise de vous reconstruire ! Est-ce que vous habitez Brighton ?  
Ils se serrèrent la main et le jeune homme répondit :  
— Seulement pour un jour ou deux. Et vous ?  
— Je suis venue passer une huitaine avec Ginesta : elle sera bien contente de vous revoir. Il faut que vous veniez prendre le thé. Etes-vous libre ?  
Pelham parut embarrassé et bredouilla une vague excuse, puis finalement il dit :  
— Au diable les cérémonies ! Oui, je puis venir, je viendrai, j'en serai bien heureux.  
Honor ne parvint pas à s'expliquer cette étrange attitude. Mais elle ne devina pas que cette incohérence était provoquée par son apparition. Elle avait toujours considéré les protestations d'amour de Jim Pelham comme des enfantillages sans conséquence. Qu'est-ce que son vieil ami Jim pouvait bien avoir ? Sans y attacher plus d'importance, ils combinèrent pour l'après-midi un pique-nique à trois. Tout se passa bien. Pelham avait été pris au dépourvu le matin, mais dans l'après-midi il réussit à se dominer et retrouva son ton de joyeuse camaraderie.  
— On se croirait revenus au bon vieux temps, dit Ginesta, quand ils furent assis sur la plage devant des sandwiches et du plum-cake, Jim, Honor et moi !  
Pelham acquiesça avec conviction.  
— Tout à fait comme autrefois, dit-il, en jetant un regard du côté d'Honor, mais celle-ci affectait de contempler la falaise verdoyante... Au fond de son cœur, le mot « autrefois » avait un écho profond : Mme Falkland vivait ;

Honor ignorait le mystère de sa naissance. Tout paraissait facile, alors !  
— Honor n'était pas mariée ! Pas de vieux Quentin pour tout bouleverser !... Tu sais, Honor, je suis tombée amoureuse de lui bien avant toi... Le soir du bal de Bella. A quel moment as-tu commencé à perdre la tête ?  
Honor répondit presque involontairement d'un ton si sec que Ginesta en fut étonnée et blessée :  
— Ne dis pas de bêtises et ne pose pas de questions oiseuses.  
Ils changèrent de sujet et la conversation demeura impersonnelle jusqu'aux adieux.  
Pendant les deux jours qui suivirent, Honor passa une grande partie de son temps en compagnie de Jim Pelham. Elle éprouvait néanmoins un étrange sentiment de solitude et de tristesse et ne pouvait s'empêcher de se demander ce que faisait Talbot. Elle était préoccupée des détails de son intérieur : Pettigrew observait-il pour le dosage du café du premier déjeuner les proportions voulues ? Quentin ne fatiguait-il pas trop son bras droit ? Lui manquait-il un peu ? Rosalie continuait-elle son encerclement prémédité ?  
Toutes ces questions qui se pressaient sans cesse dans son esprit lui donnaient un air absent et, à plusieurs reprises, l'infortuné Jim Pelham s'aperçut qu'il prêchait dans le désert ! Le jeune homme s'efforçait de faire bonne contenance, mais la veille du départ d'Honor, il dit brusquement : — Honor, il faut que je sache, il faut que vous me disiez si vous êtes heureuse avec Talbot ?  
Ils se trouvaient à ce moment en

haut de la falaise. En disant ces mots, il lui saisit le bras, lui fit faire demi-tour et ils se trouvèrent face à face.  
Honor leva vers lui des yeux surpris où brillait aussi une lueur d'indignation. Elle demanda :  
— Pourquoi me posez-vous cette question ?  
— Parce que votre attitude ne me paraît pas naturelle... Je n'ai pas de bonnes raisons peut-être, mais on raconte tant de choses contradictoires à mon avis.  
— Quelles choses ? S'agit-il de Rosalie Sparring ?  
— Oh ! que diable ! Ce n'est pas facile à répéter !  
— Ne vous donnez pas cette peine. Je connais tout ce qu'on raconte à notre sujet.  
— Bien, mais vous ne répondez pas à ma question. Etes-vous heureuse ? Quentin vous rend-il heureuse ? Est-il bon pour vous ?  
Honor fut bouleversée qu'il pût mettre en doute les qualités de Quentin ; elle ne remarqua pas le ton anxieux du jeune homme.  
— Bien entendu, répondit-elle, en faisant un pas en arrière, Quentin est parfait pour moi : il est la bonté même !  
— Ah ! vraiment ! bredouilla Jim en pâlisant.  
— Nous nous brouillerons, Jim, si vous critiquez encore une fois Quentin, continua-t-elle d'une voix colère, ne se souvenant plus que depuis son départ, elle n'avait pas cessé, dans son for intérieur, de nourrir des griefs contre son mari.  
— Je n'ai pas l'intention de le critiquer, mais j'avais entendu tant



## LES RATS LÈSENT VOTRE RAVITAILLEMENT

On s'imagine difficilement à quel point le rat cause de dégâts. Un seul rat consomme 15 grs de nourriture par jour, mais comme il gaspille dix fois plus, il n'est pas exagéré d'évaluer à 150 grs la perte journalière due à un seul rat.

Se doute-t-on qu'un couple de rats gaspille en un mois neuf kilos de denrées consommables et 54 kilos en trois mois ?

On peut ainsi apprécier le total impressionnant des denrées alimentaires détruites par les rats, denrées dont la disparition est une gêne, une menace de privation pour tant de familles.

N'hésitez pas, ne remettez pas à demain la lutte que vous devez entreprendre pour débarrasser votre maison des rats. Rangez tout ce qui traîne, mettez de l'ordre, c'est un moyen efficace pour vous en débarrasser.

## Plus de saisie de meubles pour les chefs de famille

Le code de procédure civile ayant trait à la saisie des meubles et des objets de ménage est modifié. Désormais, le mobilier meublant, le linge, les vêtements et objets de ménage appartenant aux personnes qui bénéficient de l'assistance à la famille, c'est-à-dire tout chef de famille ayant à sa charge un ou plusieurs enfants de nationalité française et ne disposant pas de ressources suffisantes pour les élever, ne pourront être saisis pour aucune créance.

## Pour les veuves chargées de famille

Le bénéfice des allocations familiales et de l'allocation de salaire unique a été étendu, on le sait, aux veuves chargées de famille. Un décret détermine les modalités d'application de cette loi aux veuves dont le mari se trouvait, au moment de son décès, dans certaines situations à caractère particulier : le mari était en chômage ; le mari, assuré social, était décédé pendant une période de maladie ou était titulaire d'une pension d'invalidité ; le mari, non assuré social, avait, par suite de maladie ou d'invalidité, cessé toute activité professionnelle depuis moins d'un an avant son décès ; le mari bénéficiait de la retraite des vieux travailleurs ; le mari, d'une façon générale, ne bénéficiait pas des allocations familiales et de l'allocation de salaire unique.

## Alcool à brûler

La distribution de l'alcool à brûler devant être organisée sur de nouvelles bases, les titulaires de la carte sont priés de se présenter à la Mairie (1<sup>er</sup> étage), pour y retirer un questionnaire. Celui-ci dûment rempli devra être retourné avant le 30 décembre. Passé ce délai, il ne sera plus délivré de carte d'alcool.

## Distribution de pétrole

Les titulaires de la carte de pétrole sont invités à passer à la Mairie du 17 décembre au 31 décembre, dernier délai, pour retirer les bons du mois. La présentation des cartes d'alimentation et de bois sera obligatoire.

## Rémunération des bouilleurs pour la distillation des alcools en franchise

Les prix de façon pour la distillation de l'alcool pur en franchise sont fixés comme suit : 12 fr. par litre d'alcool pur si le combustible est fourni par le bouilleur ; 10 fr. par litre d'alcool pur si le combustible est fourni par le producteur.

## LES FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 20 décembre. — Bach, Gorses, Salviac.  
Mardi 21 décembre. — Milhac, Carberets, Duravel.  
Mercredi 22 décembre. — Sarrazac, Saint-Céré, St-Germain-du-Bel-Air.  
Jeudi 23 décembre. — Lacapelle-Marival, Biars.  
Vendredi 24 décembre. — Lalbenque, Laval-de-Cère, Martel, Calviac.

# CAHORS

## LE PLAN D'URBANISME A CAHORS

On a pu lire dans le *Journal du Lot*, sous la rubrique « Le Plan d'Urbanisme à Cahors », que la Municipalité de Cahors « avait voté une somme de 100.000 fr. pour l'établissement d'une levée de plan général de Cahors, indispensable pour étudier rationnellement tout projet possible d'aménagement ».

« Il s'agit, nous dit-on, d'un commencement de réalisation, le premier acte d'une mise en train, ce qui lui par lequel on est obligé de débiter ».

Or, nous pensons que le vote de 100.000 fr. ne doit pas constituer le premier acte, mais bien le troisième acte de l'opération.

Le premier acte consiste à adapter le Règlement sanitaire de la ville de Cahors aux données actuelles de l'Hygiène et du Règlement sanitaire type.

Le deuxième acte consiste à établir le casier sanitaire des immeubles, pour, d'une part, imposer aux propriétaires les aménagements exigés par les prescriptions réglementaires pour l'hygiène de l'habitation, l'évacuation des matières usées, et pour tout ce qui présente un caractère insalubre. Cela permettra de déterminer les îlots insalubres sur lesquels doit s'exercer la pioche des démolisseurs, en vertu des pouvoirs donnés au Maire par la loi de 1902.

Après les hygiénistes, la parole pourra être donnée aux géomètres, aux urbanistes, aux architectes et aux entrepreneurs.

Il ne s'agit pas de commencer par la fin et de sacrifier l'essentiel à l'accessoire.

Chargé de collaborer, en son temps, à l'établissement du Règlement sanitaire communal de la ville de Cahors, il ne m'a pas été possible d'y faire figurer les prescriptions fondamentales parce que cela créait des obligations pour les propriétaires d'immeubles insalubres, et pour les Maires, la mise en œuvre des pouvoirs de contrainte pour imposer le respect de ces obligations ?

La situation a-t-elle ou n'a-t-elle pas changé ?

Si elle a changé que l'on commence par le commencement. Demandons la mise au point du Règlement sanitaire communal. Faisons parler les hygiénistes, et ensuite à la faveur de leurs données, géomètres, urbanistes, architectes et entrepreneurs pourront exercer leurs talents.

Paul GARNAL

Ancien secrétaire du Conseil départemental d'hygiène de 1904 à février 1943.

## Cyclistes, attention !

Deux cyclistes venant de la rue Bourseul, s'engagèrent dans l'allée qui longe le Parc public des Allées Fénelon, mais au tournant, ils heurtèrent et renversèrent une passante qui se rendait à son domicile.

Elle n'eut aucun mal. Néanmoins, cet accident est regrettable, car ce n'est pas la première fois que pareil fait se produit.

Or, chacun sait, cependant, que la circulation dans cette allée, comme sur les Allées Fénelon, est interdite, dans l'intérêt bien compréhensible des promeneurs.

Une surveillance, semble-t-il, serait bien nécessaire et utile.

## PALAIS DES FETES

Samedi 18 décembre, soirée 21 h. Dimanche 19, deux matinées, 1<sup>re</sup>, 14 h. 2<sup>e</sup>, 16 h. 30, soirée 21 h., Raimu dans *LE BIENFAITEUR*. Avec un bon Complément et France Actualités.

## ETAT-CIVIL

du 10 au 17 décembre 1943

### Naissances

Cancès Michel, rue Fondue-Basse, 15.  
Le Mouillour Jacques, rue Wilson.  
Le Mouillour Michèle, rue Wilson.  
Mas-Maury Jean, rue Wilson.  
Sachs Bertrand, rue Wilson.  
Orvain Marie-Louise, rue Wilson.  
Jouglas Josiane, rue Wilson.  
Pallarès Claudette, rue Wilson.

### Publications de mariage

Dewerd Joseph, employé, et Tulk Odette, cultivatrice.

### Mariage

Grinfeder Jacques, employé de commerce, et Valadié Ginette, secrétaire.

### Décès

Cabannes Jeanne, ép. Lagnié, s.p., 52 ans, rue Mascoutou, 6.  
Cailhau Hugue, 15 ans, rue Wilson.  
Olières Evrard, 10 mois, rue Wilson.  
Reguillon Béatrice, s.p., 36 ans, rue Wilson.  
Bernard Pierre, capitaine en retraite, 82 ans, av. Jean-Jaurès, 10.

### Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage, qui sera célébré le 28 décembre, de Mlle Nicole Rougier, la gracieuse fille du sympathique et distingué praticien, M. le docteur Jean Rougier, et de Mme, avec M. André Mosès, ingénieur des Arts et Manufactures.

Nous présentons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur et nos compliments aux parents.

### Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Pierre Bernard, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Bernard était bien connu à Cahors où affecté comme lieutenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie, puis promu capitaine, il prit sa retraite.

Nous adressons à Mme Bernard, à M. Bernard, professeur au Lycée Gambetta, et à Mme Bernard, à tous les parents nos sincères condoléances.

### Feu de cheminée

Jeudi soir, vers 16 h., la sirène municipale a alerté la population cadurcienne. Un incendie avait éclaté dans une maison appartenant à M. Milhas, près de Labéraudie.

Une équipe de sapeurs-pompiers se transporta aussitôt sur les lieux du sinistre. Mais, ce n'était qu'un feu de cheminée, qui fut rapidement éteint. Les dégâts sont peu importants. A 16 h. 1/2, les sapeurs-pompiers étaient de retour à Cahors.

### Cinq machines à écrire volées

Dans la nuit du 14 au 15 décembre, les locaux du Bureau des fruits et légumes du Bureau des Services agricoles ont été cambriolés.

Cinq machines à écrire de différentes marques ont été emportées. La police a ouvert une enquête.

### Prix du Secours National

En plus des prix Cognac-Jay, l'Académie a décerné, sur les fonds mis à sa disposition par le Secours National pour 1943, pour les familles nombreuses, un prix à M. Fernand Lartigau, à Montgey (Lot).

### Plans communaux de répartition

Les agriculteurs de la commune de Cahors sont informés que les plans communaux de répartition des impositions pour la campagne 1943-1944 sont affichés à la Mairie, à l'endroit habituel.

### Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 19 décembre et le lundi 20 décembre jusqu'à midi par la pharmacie Lagarde.

### L'Entreprise CROS ET IMBERT

Avenue Jean-Jaurès, Cahors informe sa clientèle qu'elle continue comme par le passé à exécuter tous travaux de charpente et de menuiserie.

# Les Sports

## FOOT-BALL ASSOCIATION

### Matches

## du dimanche 19 décembre 1943

Dimanche 19 décembre, l'équipe (1) du Stade Cadurcien recevra sur son terrain Castelnaudary (club de Division d'honneur). Bonne occasion pour notre onze qui va se mesurer à une équipe qui joue le Championnat des Pyrénées dans une série supérieure à celle de Cahors.

L'équipe visiteuse qui se présentera au grand complet nous arrive précédée d'une très bonne réputation. Formée d'individualités de bonne classe, le onze pratique un beau foot-ball. Classé en 3<sup>e</sup> position dans le Championnat des Pyrénées de Division d'honneur, Castelnaudary a battu en début de saison : Albi-Rével et le leader Cugnaux. La défense cadurcienne devra jouer sûrement et marquer très étroitement la ligne d'avants adverse afin d'éviter un score très lourd. Par contre, si Cahors veut réaliser, ses avants devront schooter davantage au but. Un changement sera opéré dans l'attaque, ce qui lui permettra d'être plus incisive.

Beau match en perspective qui nous fera entrevoir les possibilités de notre équipe, si la saison prochaine elle parvient à jouer en Division d'honneur. Le public est invité à se rendre nombreux au Stade L.-Desprats. Il sera certain d'être gratifié d'une belle rencontre.

En lever de rideau à 13 h., un match très intéressant opposera les Indochinois de Cajare à la réserve du Stade Cadurcien. Les visiteurs seront à l'attraction de cette rencontre. Jouant très vite et droitement, ils sont capables de tenir en échec l'équipe cadurcienne.

En déplacement, nos juniors iront rencontrer l'équipe (1) de Salviac, en un match amical. Nous voyons par cette activité que nos soccers ne sont pas privés de leur sport favori. Nos félicitations vont aux dirigeants de la section association qui font tout leur possible pour divertir leurs joueurs, en leur concluant d'intéressantes rencontres.

Retardé : Dimanche 12 décembre, en championnat des Pyrénées, trois équipes du Stade Cadurcien ont participé à cette compétition.

L'équipe première a battu Fleurance par forfait, enregistré sur le terrain.

L'équipe réserve en déplacement a battu Castelsarrasin (R.) par 3 buts à 2.

L'équipe juniors a battu Moissac par le score de 4 buts à 1. Journée glorieuse pour les couleurs du Stade Cadurcien. Toutes nos félicitations.

### A SOUILLAC

Rugby. — Dimanche 12 décembre, l'U.S. souillacaise en déplacement à Moissac, en championnat des Pyrénées, a été battue par 25 points à 3.

### Amis du rugby

Tous les adhérents de la Société « Les Amis du Rugby », détenteurs d'une carte de membre bienfaiteur ou actif, sont invités à assister à l'Assemblée générale qui se tiendra au Siège de la Société, café de Bordeaux, le mercredi 22 décembre 1943 à 20 h. 30.

Objet de la réunion : Compte rendu financier.

Il ne sera pas adressé de convocation individuelle, le présent avis tenant lieu d'invitation. — Le Président : RICHARD.

## THEATRE MUNICIPAL

Une date à retenir : samedi 18 décembre 1943, Jack Béril et sa Compagnie joueront : « MOI, J'VEUX D'L'AMOUR ! », le plus formidable éclat de rire de l'année, au Théâtre Municipal de Cahors. Retenez vos places à l'avance.

## Le port de l'insigne de la Croix-Rouge

est sévèrement réglementé. De nombreuses ambulances municipales ou privées, ainsi que la presque totalité des voitures particulières des docteurs en médecine sont pourvues de l'emblème de la Croix-Rouge.

Il est rappelé, à ce sujet, que la convention internationale de Genève du 27 juillet 1929 a réservé le port de cet emblème au personnel des formations sanitaires des armées de terre, de mer et de l'air, ainsi qu'aux membres des associations officiellement autorisées à lui prêter leur concours (art. 24).

D'autre part, le secrétariat d'Etat à la santé, en accord avec le conseil supérieur de l'Ordre des médecins, a créé un emblème donnant aux médecins et ambulances civiles tous les avantages du coupe-file de la Croix-Rouge : le caducée rouge consistant en deux serpents enroulés autour d'un bâton.

Les intéressés sont donc invités à remplacer d'urgence les croix rouges par des caducées, sous peine de se voir appliquer les sanctions de la loi du 4 juillet 1939, qui punit toute infraction d'une amende de 50 à 1.000 francs et d'un emprisonnement de quinze jours à six mois ou de l'une de ces peines seulement (art. 30).

# CAHORS

## Puy-l'Evêque

Réunion de la Délégation spéciale. — Le Président ouvre la séance à 17 h. le samedi 4 décembre. Il donne connaissance aux membres de la Délégation des diverses questions à l'ordre du jour. Des délibérations sont prises concernant :

- l'attribution d'une lampe supplémentaire à l'Ecole libre ;
- des dispositions à prendre concernant le terrain de Grimard destiné aux cultures pour la collectivité ;
- remise en état du matériel scolaire et confection de matériel supplémentaire ;
- mise en place de guérites pour la garde des passages à niveau ;
- secrétaire Syndicat agricole ;
- relèvement des murs écroulés ou de ceux qui menacent ruine ;
- police d'assurance garantissant la « Responsabilité civile » des membres de la Délégation et le personnel de Mairie ;
- le non-paiement par les usagers de l'abonnement de l'eau du 3<sup>e</sup> trimestre ;
- contribution de la commune à la fête de l'Arbre de Noël des enfants, ainsi qu'au goûter des vieillards.

Il est donné connaissance d'une demande concernant un échange de terrain communal.

M. le Président donne également connaissance du résultat du compte d'exploitation des terrains de Grimard. La mise en culture de ces terrains, par les soins de la Délégation, a permis de distribuer à l'Hospice, à l'Ecole libre et à la population, sept tonnes de pommes de terre à un prix raisonnable.

La marge bénéficiaire de cette exploitation permet de disposer d'une mise de fonds qui sera employée à l'achat de semences et d'engrais pour l'année 1944.

## Lalbenque

Pour nos prisonniers. — C'est pour dimanche prochain 19 courant que le Centre d'entraide des prisonniers rapatriés du canton de Lalbenque organise une matinée théâtrale à 15 h. et une soirée à 20 h. 30 (heure légale précisée), au profit des prisonniers de guerre qu'ils ont laissés dans les stalags. La Société « En Scène », de Cahors, prête bénévolement son concours pour cette œuvre de solidarité, dans le but d'adoucir les tristesses de la captivité. C'est un programme du meilleur choix qui sera donné par cette excellente troupe, dont quelques artistes sont eux-mêmes d'anciens prisonniers.

d'histoires ! Oh ! Honor, j'ai gravi un cruel calvaire à cause de vous !

— A cette évocation désespérée, Honor instinctivement se recula et dit :

— Quoi ? Comment ?

— J'ai été comme frappé de la foudre quand j'ai appris que vous veniez d'épouser Talbot. Je ne pouvais pas y croire au début. Je suis parti avec un ami, pour Pétranger, afin d'essayer de vous oublier... Je ne peux pas ! Si vous pouviez savoir combien j'ai souffert ! Et combien je souffre !

— Jim, vous ne devez pas me dire cela !

— Je ne peux pas m'en empêcher, quoi qu'il arrive ! Vous n'avez pas voulu prendre mon amour au sérieux. Vous vous êtes trompée... Dès que je vous ai revue... toutes mes résolutions se sont écroulées. Ma blessure s'est rouverte... Je vous aime, Honor.

En voyant le visage du jeune homme, devenu méconnaissable par l'émotion, Honor ne put s'empêcher d'éprouver quelque pitié. Mais l'indignation en eut vite raison. Comment osait-il lui parler ainsi, quand il savait qu'elle était la femme d'un autre ? Tous les hommes étaient-ils donc pareils ?

D'abord Sparling et maintenant Jim Pelham, qu'elle avait connu toute sa vie. Est-ce que les vieilles idées de chevalerie et d'honneur seraient mortes ? Elle se rappela alors le moment où elle avait vu Rosalie embrasser Quentin : celui-ci n'avait pas succombé à une tentation si forte : les bras de la femme qu'il aimait autour de son cou, les yeux dans les yeux, les lèvres sur les lèvres, il avait en la force de ne pas faillir à son idéal de loyauté... Quentin, lui, était un hon-

nête homme ! Elle dit alors, en cherchant à garder son calme :

— Jim, vous devez avoir oublié que je suis mariée.

— Oublié ? Hélas ! que ne puis-je l'oublier !

— Je suis fâchée de vous avoir involontairement fait souffrir, mais vous savez que vous n'avez pas le droit de me faire de pareilles déclarations... Maintenant, veuillez me laisser seule. Je rentrerai de mon côté. Et, Jim... je juge préférable que nous ne nous voyions plus. Adieu, Jim !

Elle demeura immobile, sans lui tendre la main, et au bout d'un moment, Jim Pelham, en lui jetant un dernier regard désespéré, s'éloigna à grands pas.

Quand il eut disparu, Honor se laissa choir sur le gazon et, cachant sa figure dans ses mains, se mit à pleurer. Tout semblait tourner mal pour elle.

Une demi-heure après, elle prit le chemin du retour, traversa la ville et ne se sentant pas d'aplomb, décida, avant de rentrer à l'hôtel, de se reposer un moment sur la plage. Le ciel d'automne était parfaitement bleu et le soleil se reflétait dans la mer, mais Honor demeurait insensible à la beauté du décor. Tout à coup, elle remarqua dans le lointain un homme qui venait dans sa direction ; quelque chose dans la haute silhouette lui rappela la démarche aisée et élégante de Quentin... Ce ne pouvait être lui, se disait-elle, mais l'impression fut si forte que son cœur se mit à battre violemment. Ça ne pouvait être lui... Comme ce serait si beau si c'était

lui !... Mais, c'est sûrement lui ! Il est impossible que deux personnes aient exactement la même démarche balancée avec la même silhouette.

Soudain, elle le reconnut : c'était Talbot en effet. Il levait le bras et la saluait de la voix. Honor s'arrêta aussitôt, incapable de faire un pas de plus ! Elle aurait voulu rire, manifester extérieurement la joie profonde dont elle se sentait envahie... Le ciel bleu, le soleil, la mer semblèrent tourner autour d'elle et une voix mystérieuse parla au fond d'elle-même et prononça : « Pourquoi ? »

Une seconde après Quentin était tout près d'elle ; il avait pris la petite main tendue entre les deux siennes... leurs yeux se rencontrèrent... et la réponse à la mystérieuse interrogation résonna au plus profond d'elle-même : « Je suis amoureuse... J'aime Quentin... Quentin a gagné ! »

## CHAPITRE VIII

### HONOR AMOUREUSE !

Comment cette transformation avait-elle pu s'opérer en un moment ? Honor n'arrivait pas à trouver une explication satisfaisante... Mais n'est-il pas vain de rechercher la cause d'un miracle ? Un miracle se produit spontanément... Ainsi l'amour venait de naître dans son cœur ! Elle se trouvait être amoureuse de Quentin Talbot, qu'elle avait épousé pour avoir un état civil ; amoureuse de l'homme qu'elle s'était vantée de rendre amoureux d'elle ! Rosalie rirait bien si elle apprenait la vérité... « Amoureuse... amoureuse... » Les mots semblaient accompagner les battements

de son cœur comme des roulements de tambour. Puis, à travers la confusion de ses pensées, elle entendit Quentin dire :

— Comment allez-vous ?

Honor fit un effort pour que l'émotion ne perçât pas dans sa voix et répondit :

— Je vais très bien. Depuis quand êtes-vous arrivé ?

— J'arrive à l'instant ! J'ai essayé en vain de découvrir votre hôtel. Pourquoi n'êtes-vous pas installée dans un de ces immeubles imposants comme le Métropole par exemple ? Pas moyen de passer devant un de ces mastodontes sans les remarquer.

Honor s'efforça de rire, mais sa gêne était visible. Quentin continua :

— Etes-vous libre en ce moment ?

— Oui, jusqu'à quatre heures. Je dois prendre le thé avec Ginesta.

— Dans ce cas, nous pourrions aller nous promener bras-dessus, bras-dessous ; et on nous prendra pour un couple d'excursionnistes. Est-ce convenu ?

— Certainement, répondit Honor d'une voix à peine perceptible.

Malgré ses efforts, elle ne parvint pas à ajouter un commentaire aimable à son acceptation.

— Ce projet ne vous sourit-il pas ? demanda Quentin, ou bien êtes-vous au-dessus de ces vulgaires divertissements ?

— Au-dessus ? dit-elle en riant du même rire ému qui avait déjà troublé Quentin. Du tout ! mais... seulement...

— Mais quoi ?

— Rien, rien !

Comment pouvait-elle avouer qu'elle éprouvait le besoin d'être seule, de se

recueillir, de discipliner ses émotions, de se composer une attitude ? Puis, soudainement, elle dit :

— Pour quelle raison êtes-vous ici ?

Il répliqua par une autre question.

— Le simple désir de vous revoir ne suffirait-il pas à expliquer ma présence ?

— Non... Il y a tant d'autres raisons ! répliqua-t-elle en affectant un ton dégagé.

— Ne serait-ce pas parce que vous me manquez ?

— Ce n'est pas plus vraisemblable. — Je me demande alors quel peut bien être le but de ma visite ?

Et il parut s'absorber dans la solution de ce problème !

— Qui sait, ajouta-t-il un moment après, en la regardant de ses yeux malicieusement, si je n'ai pas estimé qu'il ne serait pas équitable, étant donné l'entreprise où vous vous êtes lancée... Equitable ?

— Voyons, il n'est guère possible que je devienne amoureux de vous, si vous résidez à Brighton et moi à Londres...

— Non ! interrompit-elle vivement. Pourquoi redevenez-vous méchant !

Il se mit à rire et reprit :

— Je ne puis m'empêcher de vous taquiner, Honor...

Mais devant l'expression des yeux de la jeune femme, il changea de ton et dit soudainement :

— Etes-vous contente de me voir ?



**PETITES ANNONCES**

**LIVRES D'OCCASION**

**Mme ESTRADÉL**  
Achat, vente, échange  
31, Boulevard Gambetta  
(En face le lycée de jeunes filles)  
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

**MACHINES À COUDRE SINGER**  
Vente — Echange — Réparations  
Accessoires  
M. Bonaure, 24, rue Clemenceau

**Timbres-poste**

ACHAT et VENTE de timbres-poste  
**ARTHUR MAURY**  
6, Bd Montmartre, Paris (IX)  
Demandez prix courant, paquets  
et séries. Listes d'occasions  
Son catalogue EUROPE

**SOCIÉTÉ Française de PHILATÉLIE**

8, rue St-Marc, Paris (II)  
Expertises, Estimations, Ventes  
publiques, Achat de collections  
Lisez « l'Echangeur Universel »  
Organe de 92 Sociétés philatéliques  
Numéro spécimen : 3 fr.

FABRICANT produits pour alimentation du bétail recherche représentants et placiers visitant directement les cultivateurs. Bonne rémunération. Ecrite : 51.239 Havas, Toulouse.

VIEUX TRAVAILLEURS la loi vous accorde une juste retraite. Consultez Louis Barbiéri, bachelier en droit, 3, rue Jean-Sauvage, Toulouse.

Trouvé UN PETIT CARNET de photos. Le réclamer au gardien du Foyer Municipal.

A vendre BELLE CHEVRE, mettra bas en mars. S'adresser : M. Vergne, Les Ramonets, par Arcambal.

DRAPS PUR FIL à vendre. S'adresser : Duval, 1, rue des Capucins, Cahors.

Demande BONNE pour intérieur, bonnes références, Boulzague à Albas. (Visa 403).

A vendre POSTE T.S.F., 5 lampes, toutes ondes, état neuf. S'adresser : chez M. Le Petit, 18, rue Hébrard, Cahors.

ACHÈTERAIS ARMOIRE LINGÈRE, ancienne, bon état, Gardal, 20 rue Wilson, Cahors.

CHAUX AGRICOLE EN ROCHES  
Vendue en vrac  
à l'Usine de Castelranch (Lot)  
Agriculteurs, assurez-vous une meilleure récolte, vous n'avez plus le droit de ne pas obtenir de vos terres le rendement maximum.  
Chaulez vos terres !

**POUR VOS CADEAUX !**

Vous trouverez un choix incomparable de : lampes de chevet, lampes de bureau, lustres, plafonniers, à la MAISON DE L'ELECTRICITE  
Maurice ANTILOGUS  
8, rue Président-Wilson, Cahors  
Office du Travail recherche pour une maison de Cahors, pour TRAVAUX DE PAQUETAGE, fillets de plus de 14 ans. (Visa n° 400).

A vendre : RUCHES, FAUCHEUSE, CUVE, BARRIQUES, CHARRUES. Ecrite : Sourniac, 83, Bd Gambetta, Cahors.

A vendre PETITE PROPRIÉTÉ avec maison d'habitation, eau, électricité, bon rapport, libre de suite. Ecrite : Bras, 1, rue des Capucins, N° 38.222.

On demande une FEMME DE MENAGE, 4 h. par jour, nourrie à midi. S'adresser : 16, rue Fondue-Haute, Cahors. Visa n° 404.

On demande une LINGÈRE, trois après-midi par semaine. S'adresser : 16, rue Fondue-Haute, Cahors. Visa n° 405.

**CRÉDIT NATIONAL**

Un arrêté du 7 décembre 1943 a autorisé le CREDIT NATIONAL à procéder à l'émission d'obligations 3,50 0/0 à lots, amortissables en 50 ans, pour un montant de 6 milliards de francs. Cette opération est destinée à assurer le financement de la réparation des dommages causés par la dernière guerre.  
Cet emprunt est émis en coupures de 10.000 fr. au prix de 9.912 fr. Les lots, d'un montant annuel de 17 millions de francs, donneront lieu à deux tirages semestriels, les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août. Il pourra être émis des demi-obligations de 5.000 fr.  
L'emprunt est, par ailleurs, exempt de toutes taxes spéciales frappant les valeurs mobilières.  
On souscrit à tous les guichets du Trésor et des P.T.T., à la Banque de France, dans toutes les banques, agréées par le CREDIT NATIONAL et au CREDIT NATIONAL.  
La notice exigée par la loi a été publiée au B.A.L.O. du 13 décembre 1943. Le placement sera clos sans préavis.

REP. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZINER  
C.O.L. 31.2330 - Coueslant, Cahors  
U.O. 3900. — 17-12-43

**Montgesty**  
Carnet noir. — Nous avons le regret d'annoncer le décès, à l'âge de 68 ans, de Mme Bonnassé, demeurant à Montgesty.  
Après une chute ayant nécessité une intervention chirurgicale, Mme Bonnassé a succombé à ses blessures dans la nuit du 13 au 14.  
Les obsèques ont eu lieu le 15 décembre, parmi une nombreuse assistance.  
Nous adressons à ses enfants et petits-enfants, ainsi qu'à toute la famille, nos plus sincères condoléances.

**FIGEAC**

**Mariage.** — Une quête effectuée à l'issue du mariage de M. Jean-Joseph Boué et de Mlle Jeannine-Jacqueline Delprat a produit la somme de 547 fr. 50, dont 347 fr. 50 destinés au Comité d'aide aux prisonniers de guerre et 200 fr. destinés au Bureau de bienfaisance.  
Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux et nos remerciements aux généreux donateurs.  
**Avancement de foire.** — Notre deuxième foire mensuelle, qui coïncide avec la fête de la Noël, se tiendra la veille, vendredi 24 décembre.  
**Maison des Jeunes.** — La section de boxe de la Maison des Jeunes voit à chaque réunion augmenter le nombre de participants et des spectateurs. René Boileau, dont la forme et l'activité avaient été remarquables pendant les dernières séances, a été obligé, pour raison de santé, d'interrompre l'entraînement des jeunes ; Houpeaux, dont la science pugiliste est indéfectible, a pris en main la direction des cours.  
**Cuisine d'entraide** (œuvre municipale affiliée au Secours National). — Ouverte depuis le 16 décembre. Prix du repas : 8 fr. Composition : Soupe, légumes et viande. La viande sera remplacée certains jours par tripes, pâté et confiture.  
Ce repas ne sera pas consommé sur place. Aussi les bénéficiaires devront se présenter avec les récipients nécessaires pour l'emporter.  
Il sera toujours vendu en entier. Seuls les bénéficiaires de la soupe populaire, qui continue comme par le passé, auront droit à la portion de viande, tripes, pâté, etc., moyennant la somme de 3 fr.  
Les tickets seront réclamés pour toutes denrées contingentes. Le pain n'est pas fourni.  
**Conditions d'admission :** Ne pourront être admis que ceux justifiant des conditions suivantes : salaire maximum, 1.500 fr. pour un célibataire ; 2.000 fr. pour ménage sans enfants ; 2.000 fr. pour ménage avec enfants, allocations familiales et sursalaire familial non compris ; les vieillards au-dessus de 70 ans.  
Toute personne faisant partie d'une de ces catégories déposera un dossier dans la boîte aux lettres du Bureau de Bienfaisance avec :  
1) le certificat de son employeur ou tout titre justifiant de ses revenus ;  
2) son nom, adresse, âge ; 3) son numéro de la carte d'alimentation.  
Les demandes seront examinées par une commission municipale nommée à cet effet et les cartes d'admission seront retirées tous les jeudis, de 18 à 19 h., dans le local du Bureau de Bienfaisance, face rue de la République. Les bénéficiaires seront priés d'indiquer à quel nombre de repas ils veulent participer par semaine et quels jours.

**Saint-Céré**  
Les cartes « T ». — Tous les bénéficiaires de ces cartes sont invités à remettre de suite les bulletins de déclarations remis avec la carte d'alimentation de décembre.  
**Croix-Rouge.** — Le Comité de la Croix-Rouge de St-Céré ayant l'intention de faire envoyer un colis gratuit à tous les prisonniers de la commune prie les familles de vouloir bien remettre les étiquettes le plus tôt possible, et avant le 20 décembre ; la permanence de la Croix-Rouge sera ouverte tous les jours de 14 à 16 h., sauf le samedi.  
**Carnet de deuil.** — Jeudi ont eu lieu les obsèques de Mme Pelletier, décédée à l'âge de 38 ans, après une longue maladie. La défunte qui laisse un enfant de 10 ans met en deuil une sympathique famille de Lorrains, résidents à St-Céré, où M. Pelletier est gendarme de notre brigade. A tous nous adressons nos bien sincères condoléances.

**Epaves.** — Notre dépositaire M. Veruel a trouvé un briquet qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.  
**L'autobus.** — A partir du 15 décembre, l'autobus qui fait le service de St-Céré à Cahors, via Labastide-Murat, ne fonctionnera que trois fois par semaine : les lundi, jeudi et samedi ; ce dernier jour, il assurera la correspondance à Gramat avec le train venant de Toulouse à 21 h. 02.

**Pour vous fortifier**

**Quintonine**  
INDEFRISABLE sans APPAREIL sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux.  
A la Maison POPOVITCH  
20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction

**Cajarc**  
Foire de Noël. — Nous rappelons que la foire de la Noël se tiendra à Cajarc le 24 décembre.

**Laval-de-Cère**

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec regret la mort de M. Pierre Quirighetti, décédé à l'âge de 56 ans.  
M. Quirighetti jouissait de l'estime et de la sympathie de toute notre commune. Aussi, une affluente considérable a assisté aux obsèques qui ont été célébrées jeudi.  
Nous adressons à sa veuve, à ses enfants, à son frère, à tous les parents nos sincères condoléances.

**Thémines**  
Départ. — La famille Vlodarzyk, qui était parmi nous depuis trois ans, a quitté Thémines pour Rignac.  
Divers. — Tous nos prisonniers et nos S.T.O. en Allemagne donnent de leurs nouvelles.  
Dimanche 12, les légionnaires théminois ont fait dire un service pour leur ex-chef communal, feu M. Laval.

Pour vendre rapidement sans frais  
IMMOBILIERES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCE  
Cabinet Indicateur Immobilier  
R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS  
Expertises & renseignements gratuits  
T. 535

**Un bon laxatif doit agir sur le foie**  
La constipation est due très souvent à la paresse du foie qui ne produit pas assez de bile pour nettoyer l'intestin. Les comprimés Vichybol aux plantes laxatives et au sel Vichy-Etat régularisent la fonction biliaire en même temps qu'ils réveillent l'intestin. C'est pourquoi ils sont si efficaces contre la constipation. Vichybol : 9 fr. 50, ttes pharmacies. Visa 846 P. 2846.

**GOURDON**

**Tribunal correctionnel (audience du 7 décembre 1943).** — Vol. — Pouget Georges-Louis, 25 ans, cultivateur à Lamothe-Cassel, est poursuivi pour avoir soustrait la bicyclette du sieur Francoual Henri. Cité pour répondre de ce délit, il ne comparait pas. Il est condamné par défaut à 2 mois de prison et aux frais.

— Poursuivis également pour vol, avec constitution de partie civile par Mme Mireille Pathé, attachée à l'Illustration à Cahors, le sieur Pathé Charles, 56 ans, sans profession, à Cavagnac, et la dame Girard Yvonne, 38 ans, gouvernante à Tulle, compareraient. Il résulte des débats à l'audience que le bénéfice du doute doit être appliqué aux prévenus. En conséquence, les prévenus sont relaxés sans dépens. La partie civile est déboutée.

— La dame Vaillant Edmée, veuve Morbu, 44 ans, ménagère à Gourdon, a dérobé deux cartes de pain à dame Vigie Georgette. Après avoir reconnu les faits à la gendarmerie, elle les nie aujourd'hui à l'audience. Elle est néanmoins condamnée à 8 jours de prison et aux frais.

— Seclar Christian, 21 ans, ouvrier agricole à la Bio-Rouge, commune de Souillac, cueillait des raisins dans la vigne de son oncle, et comme il lui en manquait pour achever de remplir son panier, il en prit quelques-uns en passant dans la vigne de Célié André. Pour ce délit qu'il reconnaît, il est condamné à 8 jours de prison avec sursis et 200 fr. d'amende, tous décimes compris et les frais.

— Encore un vol de bicyclette qui amène Caminade André, 18 ans, cultivateur à Lavercantière (Lot), sur les bords de la correctionnelle. Le prévenu prétend qu'il ne voulait pas soustraire le vélo, mais s'en servir et avoir remis de le restituer le soir même. Un mois de prison avec sursis et les frais. Mère civilement responsable.

— La dame Offman Joséphine, 59 ans, foraine à Vayrac, était citée pour répondre du délit de vol de foin au préjudice du sieur Lacroix. Des débats à l'audience, il résulte que les faits ne sont pas établis. La dame Offman est relaxée sans peine ni dépens.

Tentative de vol. — La dame Arteil Henriette, 61 ans, cultivatrice au Vigan, a tenté de s'approprier un poulet appartenant à la dame Cruz. Elle reconnaît les faits et est condamnée à 8 jours de prison avec sursis et aux frais.

— Outrages à gendarmes. — Maignan Luc-André, 35 ans, facteur-chef à la gare de Souillac, comparait à cette audience pour répondre du délit d'outrages aux gendarmes de la brigade de Souillac. Maignan est condamné à 4 jours de prison avec sursis et 2.000 francs d'amende, tous décimes compris, frais en sus.

— Pour des faits identiques, la demoiselle Charmes Yvonne, 20 ans, demeurant à Vayrac, comparait elle aussi. Elle est condamnée à 300 fr. d'amende, tous décimes compris.

Ouverture d'un commerce sans déclaration. — Il était reproché au sieur Foussard Antoine, 42 ans, électricien à Souillac, d'avoir créé un commerce d'appareils électriques sans avoir obtenu l'autorisation préalable. Or, il résulte qu'il vendait déjà des appareils en avril 1939. Relaxé sans dépens.

Chantage. — Pour ce délit, le sieur Vallée Albert, 24 ans, ouvrier chez M. Floirac, à Gourdon, comparait. Il est condamné à 1 mois de prison avec sursis et à 1.000 fr. d'amende, tous décimes compris et les frais en sus.  
Délit de pêche. — Cité à la requête

des eaux et forêts, le sieur Martinez Robert, 28 ans, forain à Brive, ne comparait pas. Il est condamné par défaut à 25 fr. d'amende, plus les décimes et les frais.

**Mouillage de lait.** — Pour mouillage de lait dans une proportion de 10 à 15 0/0, la dame Lafaurie Aurélie, 40 ans, cultivatrice à Pinsac, est condamnée à 1.000 fr. d'amende, tous décimes compris et les frais en sus.

**Abandon de résidence assignée.** — Pour ce délit, les nommés Hiesco Marcel, 30 ans, sujet roumain, artiste peintre, sans domicile connu ; Goldsztejn Sincha, 37 ans, sans domicile connu ; Salmanowich Cécile, 35 ans, actuellement sans domicile connu, étaient cités devant le tribunal. Ils ne se présentent pas et sont condamnés par défaut à 1.200 fr. d'amende, tous décimes compris et les frais.

— Pour le même délit, la nomade Debar Renée, 23 ans, vannière, en résidence assignée à Salviac, est condamnée à 15 jours de prison et aux frais.

**Défaut d'autorisation de circuler.** — Verdier Joseph, 33 ans, négociant à Paris, 11, rue Olivier-de-Serres, a été trouvé par les gendarmes de Vayrac avec un permis de circuler valable seulement pour le département de la Seine. Il ne se présente pas pour répondre, 300 fr. d'amende par défaut et les frais.

— Barre Elie, 33 ans, cultivateur à Pommier, commune de Baladon, a lui aussi utilisé son vélomoteur sans autorisation. Il y a néanmoins des circonstances atténuantes en la cause. 200 fr. d'amende avec sursis.

— Chastrusse Raymond, 23 ans, cultivateur à Nadaillac-de-Rouge, a également utilisé sa moto pour aller faire un tour au bal, 200 fr. d'amende, tous décimes compris et les frais.

**Etrangers en défaut.** — Majewski Wladislaw, 33 ans, domestique agricole à la Comté, commune de Carluet, a omis de faire renouveler dans les délais sa carte d'identité d'étranger. 600 fr. d'amende, tous décimes compris.

**Défaut d'autorisation de construction nouvelle.** — Chevalier Joseph, 51 ans, négociant à Ivry-sur-Seine, a fait construire une maison à Souillac sans avoir obtenu l'autorisation préfectorale nécessaire. Les faits sont établis et reconnus. 600 fr. d'amende, tous décimes compris et les frais en sus.

**Violences volontaires.** — Constant Auguste, 68 ans, cultivateur à Fontneuve, commune de Gourdon, n'est pas un monsieur très patient, mais il a, comme le disait si justement son avocat, une mâchoire et des dents qui feraient envie à un dentiste. Il s'est servi de ses dents pour mordre son voisin Pérodeau, ce qui lui a valu 300 fr. d'amende, tous décimes compris, et 1.800 fr. de dommages et intérêts envers Pérodeau, partie civile, et frais en sus.

— Pour violences légères cette fois, Bailly Victor, 41 ans, et sa femme la dame Bourdissou Marie-Rose, tous deux cultivateurs à Carenae, sont condamnés à 60 fr. d'amende chacun. M. Roussilhes, partie civile, obtient 1 fr. de dommages et intérêts.

— Les époux Lalanne Marcel, 40 ans, boulanger à St-Denis-près-Martel, et dame Bonneval Marie-Rose, son épouse, 33 ans, épicière à Toulouse, étaient poursuivis pour s'être portés réciproquement des coups. Les faits ne sont pas établis à l'encontre du mari qui est relaxé. Sa femme est condamnée à 1.000 fr. d'amende, tous décimes compris, et aux frais.

— Branchement clandestin. — Dusseau Albert, 37 ans, cultivateur au Mas-Rouge, commune de Dégagnac, a, par des moyens de fortune, opéré un branchement clandestin sur la ligne de courant électrique pour dépeigner. Il n'a pu, paraît-il, utiliser ce courant faute de moteur. Il est condamné à 300 fr. d'amende, tous décimes compris, et frais en sus.

**Trouvé.** — Une jaquette d'enfant en drap, par Mme Chanut ; une paire de lunettes dans un étui, par M. Breuil ; une ceinture de manteau en cuir, par M. Poujade ; une écharpe à carreaux, par Mme Cabo ; un couteau de poche, par Mme Constanty ; une paire de lunettes, par Mme Métadié ; un gant en cuir, par M. Housty.

**Perdu.** — Un gant en laine, par X. ; un porte-monnaie contenant un petit carnet, par X. ; un porte-monnaie contenant une somme d'argent, par M. Momméja, aux Fourniers.

**Caisse d'Epargne.** — Les bureaux de la Caisse d'Epargne seront fermés pour règlement de comptes de fin d'année du samedi 18 décembre 1943 au dimanche 9 janvier, à 9 h. du matin.

**Don de la Croix-Rouge.** — A l'occasion de la Journée des absents, le Comité de la Croix-Rouge de Gourdon a remis à la J.O.C. une somme de 500 fr., comme participation à l'enquête de colis aux Gourdonnais travaillant en Allemagne.

En leur nom, merci.

**VENTES et ACHATS de propriétés**  
**AGENCE**  
**CYRILLE VAISSÉ**  
2, rue Portail-Alban, 2  
CAHORS (Lot)  
Tél. 662 R. C. Cahors 4.365

**TISANE**  
**VICHYFLORE**  
Une Tasse après le repas  
fait digérer  
VISA N° 240 P. 4643

**Gramat**

**Service pharmaceutique.** — Le service de garde des pharmacies sera assuré le dimanche 19 décembre par la pharmacie Decros, place de la Halle.  
**Cinéma Olympia.** — Vendredi 17 décembre et samedi 18 à 21 h., « Le Comte de Monte-Cristo », avec un bon Complément et France Actualités.

**Souillac**

**Incendie.** — Dans la nuit de vendredi à samedi 11 décembre, vers 1 h. 30, le feu s'est déclaré dans la maison d'habitation de Mme Camperos et a été la proie des flammes. Grâce à la promptitude des pompiers, on a pu préserver les maisons voisines. M. Panaguelli, locataire, qui habitait le 1<sup>er</sup> étage, a déclaré que c'était dans l'arrière-cuisine que le feu aurait pris. Tout dernièrement, il aurait rapporté de Paris plusieurs tableaux et divers objets d'une grande valeur qui ont été brûlés. Mme Frères Barthe qui, la première, vit le feu, et ayant tenté de l'éteindre, s'est brûlée aux jambes et au dos. Les dégâts sont en partie couverts par des assurances.  
**Cinéma-Vox.** — Vendredi 17 et samedi 18 en soirée à 21 h. et dimanche en matinée à 15 h., et en soirée à 21 h., « Ce n'est pas moi ». Complément d'usage.

**Salviac**

**Vol.** — Un vol de 25 kg. de tabac en feuilles a été commis ces jours derniers au préjudice de M. Henri Taillardes, propriétaire à Salviac. Le tabac a été soustrait du séchoir que notre compatriote possède Route de Gourdon à quelques centaines de mètres de Salviac. La gendarmerie de Salviac procède à une enquête.

**Lavercantière**

**Foire de Sainte-Luce.** — Foire peu importante, quoique la plus ancienne de la région. Quelques lots d'oies et de canards à des prix très élevés, de même que les foies d'oie à 450 fr. le demi-kilo.  
Truffes : quelques paniers trouvèrent preneurs à 150 et 200 fr. le kg.

**Labastide-Murat**

**Matinée récréative.** — Dimanche 19 décembre, à 15 h., aura lieu, salle des fêtes de la mairie, une matinée récréative donnée par l'école publique. Une part de la recette sera versée à la Croix-Rouge pour l'œuvre du colis au prisonnier.

**COMPTOIR IMMOBILIER**  
**ALBERT TULET**  
9, Allées Fénéol, 9 - CAHORS  
Successeur de M. Flaujac  
VENTE & ACHAT D'IMMOBILIERES  
PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE  
Tribunaux - GAZETTE - LOCATION  
Tél. 74 R. C. Cahors 5.504

**Sang à la tête**

Il est fort désagréable d'avoir le visage rouge et congestionné. Mais cet inconfort disparaît généralement lorsqu'on prend des Gouttes Florides. Cette préparation, à base de plantes, améliore la circulation et donne de bons résultats contre les troubles congestifs. Les Gouttes Florides conviennent aux hommes comme aux femmes. Le flacon : 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité : 16 fr. 30, ttes pharmacies. Visa 846 P. 3293.

**REMERCIEMENTS**

Madame Veuve GRELET, née Fargues ; Monsieur François GRELET, garagiste à Cahors ; Madame DARGHE, née GRELET ; Monsieur DARGHE, instituteur à Nabirat (Dordogne) ; Mademoiselle Simone DARGHE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de  
**Monsieur Jean GRELET**  
Retraité  
décédé à Cahors à l'âge de 83 ans.

**REMERCIEMENTS**

Madame Pierre BERNARD ; Monsieur et Madame Raymond BERNARD et leur fils ; Monsieur et Madame Jean-Marie BERNARD et leurs enfants ; Madame SALVAGE.  
Les familles RENOUX, CALLAS-SOU, ARTIGUES, RIETMAN, BREIL remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de  
**Monsieur Pierre BERNARD**  
Capitaine en retraite  
Chevalier de la Légion d'honneur

**Gandol, plus fort que les douleurs**

Le Gandol est un puissant calmant et un éliminateur de l'acide urique. D'où son efficacité rapide, profonde, durable sur les douleurs arthritiques (rhumatismes, maux de reins, névralgies, sciaticque, goutte). Le Gandol se prend en cachets, faciles à avaler. Il ne fatigue pas l'estomac. Ttes pharmacies, 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Visa 846 P. 2659.

**Au Lilas Blanc**  
FLEURS NATURELLES  
ARTICLES FUNERAIRES  
79, Bd Gambetta, CAHORS, tél. 248